

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
 - de Présents : 11
 - de Votants : 15
- Pour : 15 Contre : Abstention :**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

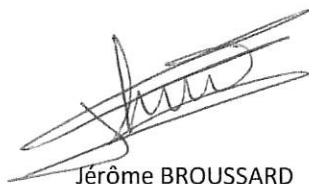
Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026 aux élus par mail le 10 juin 2026 avec l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : PROJET CONVENTION MISE A DISPOSITION MAISON DES ASSOCIATIONS

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de la Maison des Associations entre la Commune de Nasbinals et le Foyer Rural de l'Aubrac Lozérien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition de la Maison des Associations avec le Foyer Rural de l'Aubrac Lozérien fixant les différentes modalités.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : CONVENTION TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT – AMENAGEMENT ENTREE EST DE NASBINALS RD987 – TRANCHES OPTIONNELLES 1 ET 2

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose :

Il est rappelé que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Est de Nasbinals RD987 tranches optionnelles 1 et 2, une convention devra être rédigée avec le Département permettant à la commune d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet, afin d'en assurer la bonne réalisation.

Le transfert de maîtrise d'ouvrage porte sur les travaux relevant de la compétence du Département. La commune aura également en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux effectués sur le domaine public du département dont elle a la compétence et le cas échéant, de ceux effectués sur son domaine public.

Vu l'article L3221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le pouvoir de gestion du domaine public routier départemental est dévolu au Président du Conseil Départemental,

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire est chargé du pouvoir de police de la circulation en agglomération,


Considérant le courrier en date du 3 juin 2026 de la commune au Département indiquant le projet d'aménagement de l'entrée Est de Nasbinals RD 987 pour les tranches optionnelles 1 et 2,

Considérant le courrier de réponse du Département présentant son accord de principe concernant l'aménagement de l'entrée Est de Nasbinals RD 987 tranches optionnelles 1 et 2 indiquant que les prestations relevant du domaine de compétence du département devront faire l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune pour leur réalisation et que la remise en état de la route départementale pourra être prise en charge par le Département dans le cadre d'un prochain programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de l'entrée Est de Nasbinals RD987 tranches optionnelles 1 et 2 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Lozère une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage autorisant le Maire à intervenir sur le domaine public départemental
- **Sollicite** la participation financière du département
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et entrant dans le cadre de la procédure correspondante

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DE NASBINALS

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
 - de Présents : 11
 - de Votants : 14
- Pour : 13 Contre : 1 Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A l'appel de l'ordre du jour, Monsieur Christophe BOUQUET a quitté la salle du conseil municipal sans prendre part aux discussions, ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Christophe BOUQUET était attributaire de parcelles agricoles situées sur la Section de Nasbinals.

Il précise que l'intéressé s'est désormais installé en GAEC avec son épouse sur la Section de Montgros-Montgrousset-Le Baulès-Le Cher. L'exploitation qu'il détenait sur la Section de Nasbinals a été cédée à sa fille, Madame Justine BOUQUET, ainsi qu'à Florian HOSTALIER, tous deux exploitants en GAEC.

Ces derniers répondent aux critères définis à l'article L.2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sont donc prioritaires pour l'attribution des terres de section.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose :

- De demander à la SAFER Occitanie la résiliation du bail précédemment consenti à Monsieur Christophe BOUQUET ;
- De procéder à la réattribution des parcelles concernées au profit du GAEC ELEVAGE DES LYRES, pour la durée restante de la convention ;
- Les autres conditions du bail demeurant inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2411-10 relatif à l'attribution de biens de section ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.331-2 0 L.331-5 ET I.142-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2022 fixant le règlement d'attribution des biens de section ;

Considérant que les attributaires proposés remplissent les conditions réglementaires requises ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de résilier le bail SAFER consenti à Monsieur Christophe BOUQUET ;
- **APPROUVE** l'attribution des parcelles au profit du GAEC ELEVAGE DES LYRES, conformément aux règles de priorité prévues par la réglementation en vigueur ;
- **AUTORISE** la conclusion d'un bail Safer pour la durée restante de la convention de mise à disposition ;
- **VALIDE** l'allotissement suivant.

Lot attribué au GAEC ELEVAGE DES LYRES

Commune	Section	N°	Sub	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
NASBINALS	F	92		01 ha 83 a 50 ca	LA PAOURUGO	PA
NASBINALS	F	93		02 ha 01 a 20 ca	LA PAOURUGO	PA
NASBINALS	F	102		01 ha 64 a 50 ca	LE FRAOU	PA
NASBINALS	F	308		01 ha 40 a 62 ca	LE FRAOU	PA
NASBINALS	F	310		01 ha 70 a 27 ca	DEVEZE BESHEIRE	PA
NASBINALS	F	313		02 ha 72 a 85 ca	LE FRAOU	PA
NASBINALS	F	327		06 ha 79 a 42 ca	LA PAOURUGO	PA
NASBINALS	H	105		01 ha 02 a 60 ca	LA BOISSONADE	PA
NASBINALS	H	106		00 ha 77 a 87 ca	LA BOISSONADE	PA
NASBINALS	H	154		01 ha 06 a 50 ca	TIOULAS DE VEYRON	PA
NASBINALS	H	155		03 ha 29 a 40 ca	TIOULAS DE VEYRON	PA
NASBINALS	H	156		00 ha 29 a 50 ca	TIOULAS DE VEYRON	PA
NASBINALS	H	432		01 ha 17 a 50 ca	LE TRUQUET	PA
NASBINALS	H	433		01 ha 44 a 10 ca	LE TRUQUET	PA
TOTAUX				27 ha 19 a 83 ca		

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DU CHER

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Magali BESSIERE était attributaire de parcelles agricoles situées sur la Section du Cher.

Il précise que cette dernière nous a informé qu'elle s'était installée avec son fils, Monsieur Jules AMELHAUD. Elle nous a demandé de mettre son bail sous le nom du GAEC DE LA RULE

Monsieur le Maire va demander à la SAFER Occitanie de modifier la dénomination du bail actuel de Madame Magali BESSIERE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur cette modification ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
 - de Présents : 11
 - de Votants : 15
- Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs des redevances eau et assainissement applicables à compter du 1^{er} août 2026 comme suit :

Tarifs Eau :

- | | | | |
|--|-------------------|---|--------------|
| - Redevance par mètre cube : | De 0 à 120 m3 | : | 1,20 €uro |
| | Au-delà de 120 m3 | : | 1,10 €uro |
| - Partie fixe | | : | 55,00 €uros |
| - Remplacement d'un compteur : achat + pose suite au gel | | : | 160,00 €uros |

Redevance Assainissement :

- | | | |
|--|---|-------------|
| - Partie fixe | : | 55,00 €uros |
| - Partie variable (prix au mètre cube) | : | 1,05 €uro |

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-44 du 09/04/2022.

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : PROJET ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée des marchés de travaux du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2026-04 du 28 janvier 2026 qui approuve le projet d'élaboration du schéma directeur assainissement de la Commune de Nasbinals ;

Vu la convention n° 2025-24 du 15 septembre 2025 qui confie la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à Lozère Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'élaboration du schéma directeur assainissement a fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée ouverte. Pour rappel le montant du projet a été évalué à 56 750 € H.T. par l'AMO.

Suite à la consultation lancée en procédure adaptée ouverte le 19/02/2026 pour une remise le 18/03/2026, la Commission Appel d'Offres s'est réunie le 05/06/2026 afin d'émettre un avis sur le rapport d'analyse des offres présenté par l'AMO.

Cinq plis ont été déposés contenant cinq offres. La consultation était compo

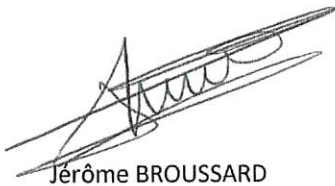
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire propose de retenir pour :

- L'entreprise SUD Infra Environnement pour un montant total de 53 302 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- **VALIDE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres chargée d'analyser les offres.
- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise SUD Infra Environnement qui correspond à l'offre classée n° 1 en application des critères prévus dans le règlement de consultation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux mentionné ci-dessus,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme



Bernard BASTIDE

République Française

2026-71

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DECIDE

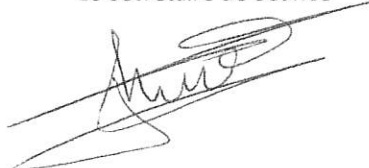
- d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Objet/libellé	Section	Chapitre	Nature	Dépenses - Recettes
Installations, matériel et outillage techniques	Investissement	23	D 2315-224	+ 182 107.48
Subventions d'équipement	Investissement	13	R 13118-224	- 82 070.10
Emprunt en euros	Investissement	16	R 1641-224	+ 264 177.58

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Le Maire



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 11
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patrick BRIOUDES à Bruno GABRILLARGUES, Isabelle CAZEAUX à Marie Louise CALMEL, Patricia SOUCHON à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur BROUSSARD Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DECIDE

- d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Objet/libellé	Section	Chapitre	Nature	Dépenses - Recettes
Subventions d'équipement	Investissement	13	R 13461-266	+ 82 070.10
Emprunt en euros	Investissement	16	R 1641-266	- 82 070.10

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de Séance



Jérôme BROUSSARD

Le Maire



Bernard BASTIDE